

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-06-05/03

Nombre de conseillers en exercice 27
Quorum 14
Présents 22
Votants 24

Le cinq juin deux-mille vingt-six, à dix-neuf heures quinze,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Mélanie TRAVIER, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Étienne FLEURY, Coraline CHATAIN, Johanna ROUZIER, Jean TRUFFET, Jean-Luc DUPERRET, Gilles PONCELET, Isabelle BRAILLON, Christophe LASNIER, Stéphane DE RICHAUD, Marcia PINHEIRO, Sébastien BROISIN, Véronika MARTIN, Marine RONDARD, Aloïs SAINT-JEAN, Thibaud NATON, Lorenzo SANCHEZ, Florian AUBERTIN, Jean-Marie BOUET.

Absents Gérard MAGNET, Sandra MUMMOLO, Jennifer THEVENIN.

Pouvoirs Guillaume OBERT donne pouvoir à Sébastien BROISIN, Martine MC SWEENEY donne pouvoir à Lorenzo SANCHEZ.

Secrétaire Jean-Marie BOUET

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Monsieur le Maire expose :

Les commissions municipales ont pour vocation d'étudier et de préparer les affaires et les questions sur lesquelles le conseil municipal sera appelé à statuer. Le rôle des commissions sera précisé lors de l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal.

Considérant la démission de Magali BACLE le 07/05/2026 et de Laurence CHIRAT le 12/05/2026, leurs places dans les commissions finances et sécurité (respectivement) sont désormais vacantes.

Considérant l'intégration dans le conseil municipal de Martine MC SWEENEY et de Jean-Marie BOUET, il est proposé au conseil municipal de modifier la composition des commissions.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret.

Toutefois, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Au titre de ce même article, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à vingt trois voix pour et une abstention.

PROCÈDE à la désignation des membres de chaque commission comme suit, Monsieur le Maire étant président de droit des commissions :

1. Commission Bâtiments
 - Mélanie TRAVIER
 - Coraline CHATAIN
 - Jean TRUFFET
 - GILLES PONCELET

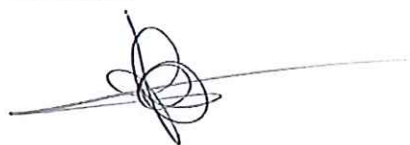
- Isabelle BRAILLON
 - Christophe LASNIER
 - Sébastien BROISIN
2. Commission Communication
- Gérard MAGNET
 - Sandra MUMMOLO
 - Jennifer THEVENIN
3. Commission Culture
- Gérard MAGNET
 - Jennifer THEVENIN
 - Véronika MARTIN
 - Marine RONDARD
 - Thibaud NATON
4. Commission Environnement
- Mélanie TRAVIER
 - Nicolas TRICCA
 - Étienne FLEURY
 - Jean-Luc DUPERRET
 - Marcia PINHEIRO
5. Commission Finances
- Gilles PONCELET
 - Christophe LASNIER
 - Isabelle BRAILLON
 - Jean-Marie BOUET
6. Commission Grands Projets
- Mélanie TRAVIER
 - Nicolas TRICCA
 - Christophe LASNIER
 - Stéphane DE RICHAUD
 - Sandra MUMMOLO
 - Guillaume OBERT
 - Jennifer THEVENIN
 - Lorenzo SANCHEZ
7. Commission Scolaire et Périscolaire
- Sylvie BROYER
 - Coraline CHATAIN
 - Johanna ROUZIER
 - Isabelle BRAILLON
 - Stéphane DE RICHAUD
 - Véronika MARTIN
8. Commission Sécurité
- Mélanie TRAVIER
 - Jean TRUFFET
 - Isabelle BRAILLON
 - Jennifer THEVENIN
 - Sébastien BROISIN
 - Martine MC SWEENEY
9. Commission Urbanisme
- Étienne FLEURY
 - Johanna ROUZIER
 - Jean TRUFFET
 - Isabelle BRAILLON
 - Guillaume OBERT
 - Aloïs SANT-JEAN
 - Lorenzo SANCHEZ

10. Commission Vie associative

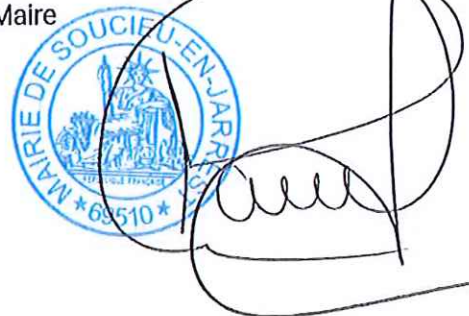
- Coraline CHATAIN
- Isabelle BRAILLON
- Sandra MUMMOLO
- Jennifer THEVENIN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Jean-Marie BOUET,
Secrétaire



Arnaud SAVOIE,
Maire



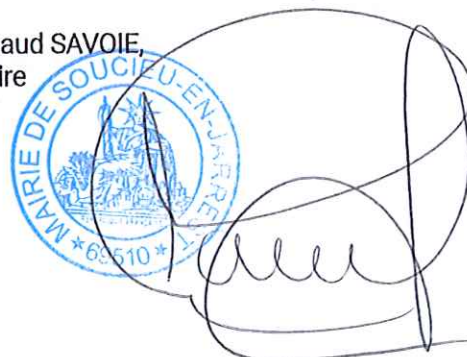
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 28 mai 2026

Dépôt en Préfecture le 11 JUIN 2026

Publication le 11 JUIN 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.